

Occupation du domaine public

La Commune de Crépy-en-Valois a été sollicitée pour autoriser l'occupation de son domaine public pour l'installation d'un distributeur automatique de fleurs au cimetière d'Hazemont.

L'emprise au sol prévue est de 2 m², avec un raccordement au réseau électrique, l'électricité étant fournie par la Commune.

Cette autorisation serait accordée pour une durée de 5 années, moyennant le versement d'une redevance annuelle fixée à 380 € comprenant, outre l'occupation du domaine public, un montant forfaitaire correspondant aux frais de consommation électrique.

La mise en place, l'assurance, l'entretien permanent et l'approvisionnement du distributeur sont à la charge exclusive du bénéficiaire de l'autorisation d'occuper le domaine public.

Toute personne ou entreprise intéressée est appelée à manifester son intention, au plus tard le **jeudi 5 juin 2025**, auprès de la Direction générale des services.

⇒ par téléphone au 03 44 59 44 56

⇒ ou par mail à l'adresse suivante : contact@crepyenvalois.fr

Date d'affichage et de publication : 19 mai 2025.